

En effet, la mission est conforme à l'objet social de la SOWALFIN et ne nécessite pas de modifications du décret. L'article 3 du décret du 11 juillet 2002 organisant la SOWALFIN stipule: «*la SOWALFIN a pour objet de favoriser la création et le développement de petites et moyennes entreprises wallonnes par l'octroi, sous diverses formes, seule ou en association avec des tiers, de financements, de garanties, de réassurance ou de crédits à usage professionnel. En outre, la SOWALFIN exécute les missions qui lui sont déléguées en rapport avec son objet social, par décret ou par le Gouvernement, de la manière définie par celui-ci.*» Il apparaît donc que nous restons bien dans le cadre de la SOWALFIN et que nous pouvons lancer la mesure.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, deux, trois élément de réponse.

Je prends bonne note que ça rentre dans l'objet social de la SOWALFIN, car j'avais cru comprendre que certains s'inquiétaient par rapport à cela.

De plus, la mesure avance, puisque que j'avais cru comprendre qu'elle ne faisait pas l'unanimité au sein du gouvernement. Vous me confirmez qu'il n'en est rien et qu'elle avance.

Voilà, je pense qu'à un moment donné par rapport aux investissements économisables d'énergie, c'est clair qu'il faut les intensifier, c'est clair qu'il y a des défis environnementaux, même si en terme de compétitivité, des entreprises, le tout est de voir évidemment sur le terrain, parce que l'objectif n'est pas de faire plaisir aux banques en donnant ces garanties, mais justement de susciter des PME, qui ne sont pas en difficultés financières; je pense que c'est un critère important que vous avez retenu.

Ces entreprises réalisent des investissements qu'elles n'auraient pas fait sans cette mesure.

Le but non plus n'est pas de produire un effet d'aubaine. Ca, évidemment, on verra sur le terrain comment cela se passe.

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES P.M.E.,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« UNE NOUVELLE ÉTUDE RÉGIONALE AU
MÉTABOLISME DE NOTRE ÉCONOMIE EN
LIEN AVEC LE TERRITOIRE WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Marcourt,

Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « une nouvelle étude régionale au métabolisme de notre économie en lien avec le territoire wallon ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Écolo). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, du métabolisme de notre économie, c'est que j'en ai compris suite à l'intéressant colloque — je reviendrai vers vous pour avoir plus d'informations — sur « L'intelligence territoriale » organisé par la Spi+ ces 13 et 14 septembre derniers, j'ai eu l'occasion d'échanger sur l'étude à l'échelle « macro » de notre économie, que vous avez lancée récemment. Elle étudierait la façon dont notre économie se déploie sur le territoire régional, utilise les ressources et gère ses déchets, son métabolisme en somme. Quand je dis: «sur le territoire de l'échelle régionale», j'imagine en lien avec ses frontières, évidemment.

Cette approche me semble en compléter utilement d'autres pour permettre une vision transversale. En effet, j'étais assez ravie, parce que je me dis que si on couvre à l'heure actuelle l'échelle «micro» et si on s'intéresse beaucoup au déploiement des entreprises en tant que telles, prise individuellement, c'est très intéressant.

Si l'échelle « méso » d'un groupe d'entreprises sur un *zoning* est étudiée à l'heure actuelle, et vous vous en préoccupez notamment par les projets d'éco-zoning, je me dis qu'il y a une échelle qui est plus transversale qui est l'échelle régionale, où il y a visiblement un vide à l'heure actuelle, et ça permettra très certainement, en la connaissant mieux, et en connaissant mieux le métabolisme de notre économie sur cette plus grande échelle, d'articuler tous les efforts de développement.

En effet, cette échelle, plus générale et transversale, est indispensable pour orienter des mutations et coordonner toute notre économie.

Un cas très concret qui a été soulevé dans le cadre du colloque de la SPI, c'était les nouveaux zonings, un petit peu flottants, et je me dis que c'est là une opportunité d'orienter globalement notre économie et de lui donner une nouvelle direction et je vais dire de rediriger le tir! Et on parlait notamment du cas de Bierset, qui était à l'actualité.

Il me semble que cette échelle, pour se référer à une échelle «macro», est intéressante justement pour pouvoir jouer globalement sur cette direction de notre économie

Dès lors, je me suis dit que j'allais vous poser la question. Pouvez vous m'expliquer les objectifs de cette étude et les différents volets qui y seront abordés? C'es échéances, son coût, ses auteurs?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, Madame la Députée, dans le cadre de mutation économique que nous vivons actuellement, le Gouvernement wallon a décidé, au travers notamment du plan Marshall 2.vert, de mener une réflexion sur un modèle de développement économique durable.

Ainsi, dans un contexte où il faut faire face à de grands enjeux sociétaux, il est nécessaire de contribuer à la sensibilisation de nos entreprises, aux défis majeurs qui se poseront à elles dans un avenir proche: la raréfaction des ressources et matières premières, de l'eau, de l'énergie, et la préservation d'un environnement viable pour l'ensemble des populations. C'est dans ce cadre général que s'inscrit l'étude de métabolisme des activités économiques de la Wallonie.

L'objectif est de réaliser une étude des flux de matières, énergie et eau constituant la base des activités économiques de la Région. Le but est d'établir un diagnostic, d'identifier les problèmes majeurs de notre économie au regard de l'utilisation des ressources et de déterminer les actions à entreprendre.

L'objectif final étant de rendre notre économie plus robuste, plus compétitive et moins consommatrice de ressources.

Une telle étude peut être considérée comme un outil de développement et promotion économique à double titre:

- En faisant apparaître de nouvelles opportunités économiques par la détection de ressources valorisables;
- En contribuant à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Région.

Par ailleurs, elle vient utilement compléter la démarche que nous avons lancée au niveau mésoscopique, avec l'appel à projets éco-zonings, dont le concept phare est également l'écologie industrielle.

Pour accompagner cette réflexion, un appel d'offres européen a été lancé durant le premier semestre de l'année 2011. Trois offres ont été reçues. La procédure a mené à la sélection d'un consortium qui a démarré ses travaux au début du

mois de septembre 2011. Ce consortium est composé du bureau suisse SOFIES, dont le fondateur est le Professeur Suren Erkman, personnalité internationale reconnue pour sa compétence en écologie industrielle, et le bureau belge TRACTEBEL Engineering. Les partenaires font preuve d'une très bonne complémentarité en ce qu'ils allient les compétences pointues du métabolisme industriel et une connaissance contextuelle et technique du système économique wallon sur les aspects ressources et énergétiques, garantissant au projet une vision pragmatique et opérationnelle.

Le budget global de ce projet est de 330000 euros à charge des crédits du Plan Marshall 2.vert pour une étude qui couvrira 18 mois de travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'ai répondu à toutes mes questions. Je vous en remercie.

Je pense qu'effectivement c'est bien ce rôle qu'il faut occuper et aller capter les lacunes qui permettraient à notre économie, si elles étaient comblées, de devenir plus robustes.

Je pense par ailleurs que c'est très intéressant que les intercommunales, évidemment, s'en saisissent d'ores et déjà.

Par ailleurs, je reviendrai après pour savoir quel rôle pourrait avoir cette étude pour refuser certaines activités économiques. Non seulement on va peut-être en activer, en prôner, en stimuler, et j'imagine peut-être en refuser et en tout cas en favoriser moins d'autres.

**QUESTION ORALE
DE MME ZRIHEN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« L'AVENIR DE DUROBOR »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'avenir de Durobor ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.